



**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

---

**Séance du 13 Décembre 2022**

**DELIBERATION N° 44/2022**

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme RAFIA Khadija, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline.

Représentées : Mme RAGO Monique (pouvoir à Mme THIBAUT),

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme SAHUN Véronique,

Absents : Mme JONNIAUX Irène, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine, M. PORTE Henri-Michel, Mme REVOL Marie-Hélène.

C.A. en exercice : 17                      Présents : 10                      Votants : 11

Date de convocation : 09 décembre 2022

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS  
Secrétaire de séance : Mme CAVALLIER Magali, Directrice par intérim du CCAS

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 10 (dix).  
Le nombre de votants est arrêté à 11 (onze) voix.

**OBJET : AIDE A LA MOBILITE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION  
TRANSDEV**

**Rapporteur : Madame la Vice-Présidente**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 31/2021 du 05 octobre 2021 sur l'aide à la mobilité.

Vu la convention avec Transdev Alpilles Berre Méditerranée annexée qui détient le contrat avec la Métropole Aix Marseille Provence réseau Salon Etang Côte Bleue.

**DELIBERATION N° 44/2022 suite**

Considérant que la présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la société Transdev Alpilles Berre Méditerranée et le CCAS de Vitrolles, notamment concernant la délivrance des titres de transport 10 voyages seniors, 10 voyages, des PASS mensuels et annuels pleins tarifs, des PASS mensuels et annuels seniors, des PASS mensuels et annuels solidarité et du PASS métropolitain étudiants annuels. Ces PASS sont les supports de l'aide à la mobilité octroyée par le CCAS à ses publics cibles : les seniors de plus de 65 ans, les personnes en situation de handicap et les jeunes étudiants, conformément à la délibération 31/2021 du 5 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE**

Les nouvelles modalités de l'aide à la mobilité et la convention afférente avec Transdev Alpilles Berre Méditerranée.

**AUTORISE**

Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la convention, ainsi que tous documents afférents à cette délibération.

Pour extrait conforme  
La Vice-Présidente  
Maryline CZURKA



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular stamp. The stamp contains the text: "Centre Communal d'Action Sociale", "13741 Vitrolles", and "Cedex".